



Publication du Petit Guide juridique : Mieux connaître les conséquences d'une incivilité, d'une violence et d'une discrimination dans le champ du sport

| | | |
|---|---|---|
| Thématique : | <input type="checkbox"/> Présidence | <input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires |
| | <input type="checkbox"/> Administration et Finances | <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales |
| Destinataires : | <input type="checkbox"/> Haut Niveau | <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles |
| | <input type="checkbox"/> Formation & Emploi | <input type="checkbox"/> 3x3 |
| Nombre de pièces jointes : 1 | <input type="checkbox"/> Marque | |
| | <input type="checkbox"/> Comités | <input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs |
| <input checked="" type="checkbox"/> Information | <input type="checkbox"/> Ligues | <input checked="" type="checkbox"/> CTS |
| | <input type="checkbox"/> Ligues et Comités | |
| <input type="checkbox"/> Echéance de réponse : | | |

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en place de la pratique sportive, il est le devoir de chacun.e, dirigeant.e, encadrant.e, officiel.le, pratiquant.e ou spectateur/trice de veiller au respect de l'intégrité des individus.

Ainsi, le Ministère des Sports met à disposition la troisième édition du Petit Guide Juridique pour permettre aux acteurs/trices du sport de mieux appréhender le cadre règlementaire concernant les comportements et actes discriminants et violents.

Ce guide s'organise sous forme de fiches pratiques par thématique reprenant les éléments suivants :

- Comprendre ;
- Appliquer ;
- Se mettre en situation.

Ainsi, ce guide est un outil permettant à chacun.e de s'informer et de sensibiliser sur des thématiques parfois complexes.

Au-delà de la caractérisation des faits, une partie met en avant les responsabilités des individus en fonction du poste occupé. Il est entre autre indiqué qu' « *en cas de violences perpétrées à l'occasion d'un événement sportif, au-delà de la responsabilité juridique du club, il peut arriver qu'en plus, la responsabilité individuelle du dirigeant de ce club soit également recherchée* ».

C'est pourquoi, nous vous invitons à consulter et diffuser ce guide que vous trouverez via le lien suivant :

[petitguidejuridique2021_vdef.pdf \(sports.gouv.fr\)](#)

La Fédération tient à rappeler qu'une adresse spécifique FFBB existe, que vous soyez témoin ou victime de violences : signalement@ffbb.com.

Vous en souhaitant bonne réception.

Contact : Service Territoires 01.53.94.25.64

E-mail : citoyenne@ffbb.com

| Rédactrice | Vérificateur | Approbateur |
|---|---|---|
| Marie HOEL Chargée d'évaluation des politiques fédérales et de la féminisation | Sébastien DIOT Directeur des Pôles Clubs & Territoires Pratiques Fédérales | Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général |
| Référence | 2021-01-18 FFBB Publication du Petit Guide juridique VFIN | |